



AVIATION CIVILE FOCUS

Comité Technique de Réseau DGAC du 6 novembre 2017

De nouvelles mesures issues du protocole social validées en CT DGAC

FOCUS n° 52 – 7 novembre 2017

Le DG se veut rassurant

Des relations de travail optimales avec un ministère des Transports qui a retrouvé son leadership pour les dossiers DGAC (à 95%, tient à souligner le DG), un budget conforme tant en fonctionnement qu'en investissement, un financement de la recherche de construction aéronautique d'assez haut niveau, et à notre main, et un schéma d'emploi à 3 ans sans suppression d'emploi confirmé. Le Directeur général s'est voulu particulièrement rassurant en introduction à ce 3^{ème} CT DGAC de l'année 2017. « Tous les voyants ne sont pas au vert, mais presque ! ».

De même, concernant le protocole social, PIPC, nouveaux emplois fonctionnels, ont été transmis aux moulinettes interministérielles et même si les discussions sur les textes PPCR semblent moins assurées, des textes sortent.

Accès des TSEEAC ayant atteint le 8^{ème} échelon de CTAC à l'emploi CSTAC

La CFDT a validé le texte présenté en séance, avant transmission au Guichet unique.

Ce texte confirme l'ouverture statutaire de cette mesure. Le nombre de postes, nous confirme la sous-directrice des personnels, viendra dans un deuxième temps.

« Expés » à Cayenne et à Pyrénées

Comme prévu par le protocole, des expérimentations spécifiques de la gestion des ressources humaines opérationnelles des organismes de Pyrénées et de Cayenne vont être mises en place et rémunérées au niveau de l'option 3 protocolaire (255€ bruts mensuels).

Mise en œuvre prévue à compter du 1^{er} avril 2017.

Versement sans doute début 2018, avec effet rétroactif.



POUR NOUS ÉCRIRE :
SPAC.CFDT@WANADOO.FR



RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.SPAC-CFDT.ORG



POUR PLUS D'INFOS
01 58 09 45 55



Augmentation NBI des TSDD et ITPE en poste à la DGAC

La CFDT a validé le texte augmentant de 10 points pour les TSDD et 15 points pour les ITPE la NBI Techniques.

La date d'effet sera la date de publication des textes, prévue en 2017.

La mise en paiement est prévue début 2018.

A noter : Les revalorisations concernant les OPA et détachements Dessinateurs => Adjoints sont signées, et la majoration d'ISS ainsi que la prime « one shot » pour les autres personnels sont prévues pour 2018.

PPCR TSEEAC

La mise en paiement des mesures PPCR concernant le corps des TSEEAC (grilles indiciaires TSEEAC et RTAC) est programmée pour décembre 2017.

Applicables depuis le 1^{er} janvier 2016, ces mesures avaient été examinées lors du CT DGAC de mars 2017.

ISH Martinique et Guyane

La CFDT était intervenue à plusieurs reprises pour que l'ISH des OPA de Guyane et Martinique, dont le paiement avait été brutalement interrompu, sans préavis, en octobre 2016, soit réactivée.

Ce sera chose faite en janvier 2018, avec paiement rétroactif.

Logement des élèves fonctionnaires à l'ENAC

Lors du CT du 2 mars 2017, avait été évoquée la situation des élèves ENAC affectés en centre et de retour à l'ENAC, dont les conditions d'hébergement s'étaient révélées insatisfaisantes eu égard à la faible prise en charge de leurs frais de mission.

La CFDT a demandé au Directeur général quelle solution avait été mise en œuvre pour résoudre ce dossier. La DGAC a privilégié l'inscription dans la convention DGAC/ENAC d'une obligation d'offre d'hébergement aux élèves fonctionnaires, si possible dans l'enceinte de l'ENAC, et en tout état de cause de manière transparente d'un point de vue financier. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, la Secrétaire générale, puis le Directeur général se sont engagés à « regarder ce qu'[ils] pourr[ont] faire pour les promos encore concernées en 2017 ». A suivre de près.

